53120Ma

LISACE	ES AUTORISÉS											•	33120101	
HABITA					Type de	bâtimen	4							
ПАБІТА	AHON		-	Isolé		nelé		angée						
			\vdash		de logements				Lo	calisatio	n	Proje	t d'ensembl	
H1	Logement	Mini	mum	6	<u>_</u>	0		0		Localisation		Troje	t u chschiol	
111	Logement	Maxi		0		0	0							
	nombre maximal de bâtiments dans une rangée	1724				<u> </u>								
	nomere maximar de outments dans une rangee			Nomb	re de chamb	res ou de	logemer	nts	Lo	calisatio	n	Proje	t d'ensembl	
				autorisés par bâti			nent							
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum Maximum		20	20 0		0							
						0	0							
				Nombre d	le chambres	autorisée	s par bâ	timent	Localisation		ı Proj		t d'ensembl	
H3	Maison de chambres et de pension	Mini	mum	20		0	0							
		Maxii	mum			0		0						
COMMI	ERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			-	perficie max		•							
				par établissem		ement pa		ent	Lo	calisatio	n	Proje	Projet d'ensembl	
C1 Services administratifs C2 Vents on détail et corrièces				100	.0. 2	100		2	2 01					
C2 PUBLIQ	Vente au détail et services			1000 m ² Superficie maximale de			1000 m²			S,R				
PUBLIQ	OE.	}		par établissement					In	calisatio	n	Proje	ojet d'ensemble	
P5	Établissement de santé sans hébergement			pai ctab	nssement	P	ai Datiii	ent	LU	cansano		Troje	t u ensemb	
	ATION EXTÉRIEURE													
R1	Parc													
BÂTIM	ENT PRINCIPAL													
DIMEN	SIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minima		.	Haute		No		mbre d'étages		Pourcentage minimal		minimal	
DIMENSIONS DU BATIMENT TRINCIPAL											de grands		gements	
		mètre	%	6	minimale	maxim	ale	minimal	maxi	mal	2 ch. ou + c 85m² ou +	ou	3 ch. ou + o 105m ² ou -	
DIMENSIONS GÉNÉRALES						13 n	ı	2						
			Mar	rge L	argeur comb	inée des c	ours	Marge	PO	S	Pourcentag	ge	Superficie	
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant la		rale	laté	latérales		arrière		minimal		re verte d'a		
		C	1.5		9 m			7.5 m			minimale	;	d'agrémen 4 m²/log	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		6 m 4.5 m						7.5 III					4 III-/10g	
NORME	CS DE DENSITÉ	***	Supern au détai	ficie maximale de plancher ail Administra					Minimal	bre de logements à l'hect			. 1	
M	2 F f						bâtiment		30 log/ha		Maximal		ша	
IVI	Z	1100 m ²		100 m ²			100 m ²							
N/A (DEED)	ALLEY DE DEVÊMENTENT	1100 III-	1	100 111-										
MATER	IAUX DE REVÊTEMENT	Pourcentage minimal exigé										550		
		Façade			Mur later	Mur latéral				s Murs		75%		
										Bloc de béton architectural				
										Brique				
											Clin de bois			
										Clin de fibrociment				
										Pierre				
		Matériaux prol	hibés :	Vinyle										
OTT A PRE					. T. T. C.									
STATIO	ONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉ	CHARGEMEN	T DES	VEHICU	JLES									
TYPE														
Généra	1													
DISPOS	SITIONS PARTICULIÈRES													
L'amén	agement d'une aire de stationnement devant une façade	d'un bâtiment pr	incipal (est prohibe	é - article 6	33								
Le stati	onnement doit être situé à l'intérieur à au moins 40 % -	article 585	•											
ENSEI	GNE													
TYPE														
	Commercial													
	ES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES													
	ne tampon doit être gazonnée - article 721													
RENSE	IGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES													
PIIA														